

# En direct du conseil municipal De Tramayes le 14 octobre 2022

## Bulletin d'information n° 248

### **Urbanisme**

Pour ce dossier d'habitat participatif passif, la commune de Tramayes a été lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt national porté par les ministères du Logement et de la Culture. Le cabinet CFAUA assure la maîtrise d'œuvre. Afin d'avoir de l'habitat passif accessible au plus grand nombre, et pour éviter aux futurs accédants d'avoir à emprunter, il est envisagé de créer une société civile de construction vente. Une rencontre est prévue le 9 novembre avec les services de l'Etat afin d'affiner ce dossier atypique. Le projet de création du lotissement du Tacot rencontre une difficulté liée à l'évacuation des eaux pluviales. Une solution impliquant le passage du séparatif en terrain privé pourra permettre de résoudre ce problème.

### **Participations aux commissions de la communauté de communes**

Suite au changement de gouvernance de la communauté de communes consécutif au décès du président Jean Marc MORIN, les conseillers municipaux de Tramayes ont été invités à se repositionner sur les différentes commissions intercommunales.

### **Dossier d'autoconsommation collective**

Afin d'augmenter son indépendance énergétique, la municipalité conduit une étude d'autoconsommation collective. Cela revient à dire que la production des prochaines installations photovoltaïques, sans doute pour le bâtiment C et l'Institut de Tramayes, ne sera plus revendue à EDF mais sera, en majeure partie, consommée sur l'ensemble des bâtiments communaux, voir pour l'éclairage public si une solution de stockage d'énergie est mise en œuvre.

Pour information, l'électricité des trois installations photovoltaïques municipales, la salle des fêtes, les ombrières du Clos des Carillons et la chaufferie, est revendue à EDF avec un contrat à prix bloqué sur 20 ans. Le tableau suivant permet d'avoir des informations complémentaires.

Installation	Coût HT	Puissance (kWc)	Production annuelle (kWh)	Recette annuelle
Salle des fêtes	41 500	18	20 000	2 500
Clos des Carillons	55 000	36	38 500	4 600
Chaufferie	45 000	36	40 000	4 500

Pour le Clos des Carillons, le coût de 55 000 € englobe le prix de la structure métallique support de l'ombrière. La production annuelle de 38 500 kWh correspond approximativement à la consommation électrique annuelle des 10 locataires.

L'extension de la chaufferie a coûté au total 100 000 € HT (construction + photovoltaïque).

Pour financer ce projet, la municipalité a obtenu une subvention de 15 000€ et réalisé un emprunt de 85 000€ sur 20 ans. Au final, cette construction - qui permet de stocker du matériel communal (tracteurs, tractopelles... et associatifs - est autofinancée par la recette des panneaux photovoltaïques qu'elle supporte.

### **Recensement de la population**

Une opération de recensement est prévue sur la commune de Tramayes en 2023. Cela permet de mieux connaître l'évolution du nombre d'habitants, mais aussi d'obtenir des données précises concernant la qualité de vie en questionnant sur des thématiques comme le logement, la scolarité et le travail.

### **Foire de la Sainte Catherine**

Cette année, la foire de la Sainte Catherine aura lieu le samedi 19 novembre. C'est un événement majeur au niveau de la commune et vous êtes tous cordialement invités à y participer.

### **Don aux personnes âgées**

Depuis deux ans, suite au problème COVID, il n'y a plus de repas des anciens sur la commune. Par contre il a été délivré un panier garni à toutes personnes inscrites sur la liste électorale et ayant plus de 75 ans. Comme cette formule semble avoir l'accord d'un grand nombre de personnes, et qu'il apparaît que nous ne soyons pas complètement sortis de la COVID, le conseil municipal a décidé de faire à nouveau une distribution de paniers garnis en fin d'année selon les mêmes critères que l'année dernière.

### **Accueil d'une orthophoniste**

Une orthophoniste souhaite s'installer à temps partiel sur la commune. Compte tenu du fait que les disponibilités au niveau de la maison de santé pluridisciplinaire sont relativement réduites, le conseil municipal accepte de louer temporairement un des nouveaux bureaux de la mairie pour cette activité médicale.

### Gestion de l'éclairage public

Afin de réduire la consommation d'énergie de la municipalité, il a été décidé de couper l'éclairage public à 22h au lieu de 23h à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

\*\*\*\*\*

### OPERATION T.I.R.E. BOUCHONS Traitement Interactif pour le Recyclage de l'Ecorce

L'association AMI 71 (<https://sites.google.com/a/ami-handicap.org/amicd71/>) propose une collecte de bouchons de liège ou plastique au profit de l'association nationale de défense des malades et handicapés. Un container de 30 litres est à votre disposition dans le couloir de la mairie.

### LA MUSIQUE DES DEUX VALLONS

Est heureuse de vous inviter le dimanche 20 novembre à la salle des fêtes de TRAMAYES à 11h30 pour son traditionnel APERITIF CONCERT donné en l'honneur de Sainte Cécile. Nous vous attendons nombreux. Entrée libre.

### AMICALE LAIQUE

L'Amicale Laïque change de nom et devient le SOU DES ECOLES DE TRAMAYES.

Voici les actions prévues cette année :

16 octobre : plats à emporter

18 décembre : stand au marché de Noël pour vendre les créations des enfants

18 mars : vente de fromages

2 avril : chasse aux œufs au château

Juin : vente de cakes

### AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE TRAMAYES

Les pompiers de Tramayes vont débiter la distribution de leurs calendriers sur la commune de Tramayes. Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous leurs réserverez. Si vous êtes absents, le calendrier sera déposé dans votre boîte aux lettres et vous aurez la possibilité de remettre votre don dans le lieu de votre choix (Carrefour Express, Guérin Primeur, boîte à lettres de la caserne). Merci de votre compréhension. Prenez soin de vous et bonnes fêtes de fin d'année

### VILLAGES SOLIDAIRES

**PERMANENCES NUMÉRIQUES**  
Villages Solidaires entre Charolais et Mâconnais

Des rendez-vous personnalisés et individualisés

- Créer une adresse mail
- Gérer sa messagerie
- Naviguer sur internet
- Importer des photos ...

Sur tablette, smartphone ou ordinateur

**Trivy - Mairie**  
MARDI 15h -17h  
4 octobre  
8 novembre  
7 décembre

**St Léger - Mairie**  
MARDI 15h -17h  
18 octobre  
15 novembre  
20 décembre

06 77 30 29 81 - contact@villagesolidaires.fr

Logos: Mâconnais, France services, SAINT CYR MÈRE BÔTIER, MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE



## Vaccination contre la grippe saisonnière : la campagne démarre le 18 octobre !

La campagne 2022-2023 de vaccination contre la grippe saisonnière débutera le **18 octobre 2022**.

Cette année encore, la campagne antigrippale pourrait être concomitante à la campagne automnale contre la Covid-19.

Dans un souci d'organisation et de logistique, la Haute autorité de santé (HAS) recommande ainsi de coupler les deux campagnes qui débiteront toutes les deux le 18 octobre 2022. Les personnes éligibles pourraient recevoir, dans le même temps, le vaccin anti-Covid et celui contre la grippe.

Du 18 octobre au 15 novembre 2022, la vaccination sera réservée aux personnes à risques, comme le recommande la Haute autorité de santé :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité (IMC égal ou supérieur à 40 kg/m<sup>2</sup>) ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque (qui ne peuvent pas être vaccinés) et des personnes immunodéprimées ;
- les professionnels de santé et professionnels des établissements médico-sociaux au contact de patients à risques ;
- les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables ;
- les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires. Ils sont pour la première fois ciblés dans le cadre de la campagne 2022-2023.

**A noter** : il faut compter une quinzaine de jours pour bénéficier de la protection accordée par le vaccin.

**Rappel** : il est conseillé, dès que les virus grippaux circulent, d'appliquer une série de gestes simples destinés à limiter la transmission :

- se laver les mains régulièrement, avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- utiliser un mouchoir en papier à usage unique ;
- porter un masque ;
- limiter les contacts avec des personnes fragiles ou malades.

Afin de faciliter l'accès à la vaccination, les infirmières de la maison de santé de Tramayes augmentent leur temps de présence. Possibilité de se faire vacciner pour la grippe du lundi au vendredi de 8H00 à 9H00 et le samedi de 8H00 à 9h00 (sans rendez-vous).

Dans un souci de logistique, si vous souhaitez vous faire vacciner pour la grippe et la covid en même temps nous vous remercions de prendre rendez-vous au secrétariat.

La pharmacie de notre village peut aussi vous vacciner, n'hésitez pas à vous renseigner.